

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2016 – 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Céline THEVENOUX - Cristinne UBIN - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BURFIN ➔ procuration à Jocelyne DESCOLLONGES
Noël CATHELIN ➔ procuration à Jean-Jacques LANDRIEUX
Melvyn GIRAULT ➔ procuration à Bernard VIVIER

Date de convocation : 23 novembre 2016

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2016

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2016.

II – FINANCES COMMUNALES

1° Décisions modificatives

M. le Maire indique qu'arrivant à la clôture de l'exercice comptable 2016 il y a lieu d'opérer des ajustements sur les budgets : principal, eau, assainissement.

Le conseil municipal adopte les différentes décisions modificatives présentées.

2° Contrat d'assurance des risques statutaires

Le conseil municipal autorise le Maire, pour le compte de la collectivité, à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec la société Gras Savoye et la compagnie d'assurance CNP.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

1° Demande de financement public

Le conseil municipal, se fondant sur l'article R442-44 CE, décide de ne pas donner suite à la demande de financement public formulée par une institution privée pour le financement des frais de scolarité d'un enfant résidant à Lhuis et scolarisé, en maternelle, dans cette institution, dans une commune d'accueil.

2° Travaux au groupe scolaire

Suite à un état des lieux réalisé par un référent sécurité de la gendarmerie, dans le cadre du Plan Vigipirate renforcé, les volets roulants de la classe de CE2-CM1 seront changés.

IV – URBANISME

1° Révision POS-PLU

M. le Maire communique le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2016 consacrée au zonage de l'enveloppe urbaine (EU) délimitée par le SCOT : analyses des parcelles intégrées et leurs enjeux.

2° Annexes sanitaires au PLU

M. le Maire rappelle que la procédure de révision du POS/PLU en cours impose la réalisation d'un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, et qu'il est recommandé d'établir conjointement un schéma directeur d'assainissement.

M. le Maire indique que l'estimation prévisionnelle pour l'étude et pour l'établissement de ces documents s'élève à 25.000 € HT. Il précise que la commune est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Ain.

Après délibération le conseil municipal, approuve le projet d'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement qui intègre le zonage d'assainissement, valide le cahier des charges de l'étude et l'estimation prévisionnelle, sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour cette opération.

3° Point sur dossier d'urbanisme en cours

- Projet de construction route d'Innimond – Information sur le contexte d'un refus à une demande de PC – Réunion, à la demande du Maire, de la commission communale d'urbanisme pour recueillir un avis avant l'instruction d'une nouvelle demande de PC.
- Modification simplifiée du POS (modification du premier article du règlement de la zone NC) – Affichage en mairie durant 1 mois de l'Arrêté engageant la procédure.
Notification du projet de modification simplifiée du POS pour avis aux personnes publiques autres que l'Etat – Délibération sur la mise à disposition du public (affichage en mairie de la délibération).

4° Instruction des dossiers d'urbanisme

A compter du 1^{er} juillet 2017, l'instruction des dossiers d'urbanisme ne devrait plus être assurée par les services de la DDT d'Ambérieu mais par le service d'Urbanisme de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA).

Période transitoire du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 :

Dans l'attente de clarification et de renforcement de la structure instruction urbanisme de la CCPA, pendant les six premiers mois de l'année les services de la DDT n'assureront l'instruction que des dossiers à enjeu.

5° Bornage terrains communaux

Le bornage des terrains communaux de la Taline a été réalisé. Les deux lots de terrain constructibles seront mis à la vente.

V- RESEAUX - VOIRIE - TRAVAUX DIVERS

1° Installations de stockage d'eau potable

Les travaux de mise en sécurité des installations de stockage d'eau potable seront réalisés par 01 POMPAGE pour un coût de 11.325 € HT.

2° Suivi maintenance

Le conseil décide de confier le suivi et la maintenance des installations de production, de stockage d'eau potable à la société 01 POMPAGE pour un coût annuel de 13.090 €HT.

3° Eclairage public

L'étude d'un renforcement de l'éclairage sur la place de l'ancienne gare et sur un point de ramassage scolaire au Trieu a été demandée au SIEA – En complément des travaux de modernisation prévus sur le 1^{er} semestre.

VI – BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

1° Appartement T2 de la mairie.

Relancer l'information de la disponibilité de cet appartement.

2° Dossier de mise en accessibilité

Poursuite de la constitution du dossier de mise en accessibilité (dossier administratif, plans avant et après travaux) pour transmission aux services de la DDT, pour approbation. Information/réflexion sur des aspects techniques particuliers concernant les bâtiments : salle polyvalente, bâtiment des associations, restaurant...

3° Bail avec l'Office de Tourisme

Le conseil municipal décide de poursuivre, à compter du 1^{er} janvier 2017, la mise à disposition à l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communautés de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) du local situé au rez-de-chaussée de la mairie, pour assurer l'activité du Bureau d'Information Touristique (BIT) rattaché à cet office de tourisme intercommunal (siège à Chazey-sur-Ain)

La commune se réserve une partie de ce local pour l'installation future de sa salle d'archives.

Une nouvelle convention sera à établir.

4° Cession du CIS de Lhuis au SDIS

La constitution de servitudes de réseaux et d'une servitude de passage, à titre gratuit, au profit de la commune, a été approuvée par le Conseil d'Administration du SDIS. Un avenant à l'acte notarié du 11 juillet 2014 sera établi par le notaire.

5° Eglise

Dégradation d'une partie de chenaux et de la descente d'eau du toit de l'église (côté Nord) par un véhicule (haut) y ayant stationné. Pas de signalement lors des faits. Un devis pour remise en état a été demandé.

6° Terrain communal

Le conseil municipal décide de reconduire, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, le bail consenti à M. Gouttenoire pour la location du terrain communal situé en Vagniot, pour un montant annuel de 111.40 €. Montant révisable.

7° Coupes affouagères

Les détenteurs de coupes affouagères attribuées en 2014 devront avoir terminé l'exploitation avant avril 2017. Ils ont été informés individuellement.

Les personnes inscrites pour les coupes affouagères 2017 seront informées de la date du tirage au sort des coupes par courrier.

8° Offres de cession pour le fonds et l'ensemble immobilier du restaurant

Le conseil municipal prend acte qu'il n'a pas été apporté de réponse aux offres de cession proposées par la commune. Fermeture du dossier.

VII – Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes (RCP) et Plaine de l'Ain (PA)

M. le Maire rend compte des points majeurs débattus en conseil communautaire du 15 novembre 2016 :

Intégration

Deviendra effective au 01/01/2017

Signature d'un contrat de ruralité engageant le nouveau territoire, et portant sur les axes :

- Accessibilité aux services et aux soins
- Développement de l'attractivité
- Redynamisation des centre-bourgs, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Tourisme

A compter du 01/01/2017 l'office de tourisme situé à Lhuis sera intégré à l'OT intercommunal regroupant les OT de Pérouges, Meximieux, Vallée de l'Albarine, Rhône Chartreuse de Portes. Sous le titre « OFFICE DE TOURISME PEROUGES-BUGEY-PLAINE DE L'AIN » dont le siège sera à Chazey-sur-Ain, au siège administratif de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

L'actuel OT de Lhuis fonctionnera sous forme de BIT (Bureau d'Information Touristique) avec le même personnel, rattaché à l'OT intercommunal.

Aide spécifique de la CCPA

Les communes faisant partie de la CCPA peuvent bénéficier de la gratuité du transport pour les élèves des écoles qui fréquentent des piscines, dans le cadre scolaire. Il y aura lieu d'étudier cette possibilité avec les enseignants.

Projet collège de Briord

La rentrée au nouveau collège de Briord est toujours envisagée pour septembre 2018.

A ce jour ce qui pose toujours problème c'est le financement des équipements sportifs, la CCRCP qui devait en être le porteur étant dissoute au 31/12/2016.

La commune de Briord ayant accepté de faire le portage, des discussions sont menées avec le Département, la CCPA, la Préfecture/sous-Préfecture pour obtenir les aides/subventions à la hauteur du coût du projet.

Un dossier de demande de subvention, devant recevoir l'appui du Département et de la CCPA, sera également transmis à la Région. Région sollicitée pour les aides annoncées dans le cadre de la RURALITE.

Plan de la région pour la RURALITE

M. le Maire rend compte de la rencontre, à l'Hôtel de la Région le 03 novembre, des maires avec le président de la Région pour la présentation des nouveaux dispositifs de soutien à la RURALITE et aux bourg-centres.

Accompagnement de la Région pour des projets tels que :

- Réaménagement de places de village
- Rénovation de bâtiments
- Renforcement de l'accessibilité
- Etc...

VIII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

M. le Maire donne lecture du jugement du Tribunal Administratif (TA) de Lyon rendu le 17 novembre 2016 par lequel il rejette une requête d'habitants de la commune.

IX – DIVERS

1° SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Un courrier sera adressé aux usagers ayant un assainissement non collectif pour les informer de l'organisation de l'intervention du prestataire afin d'évaluer la conformité de leurs installations.

2° 11 novembre (commémoration du centenaire de la guerre 14/18)

Au nom du conseil municipal M. le Maire remercie les enseignants, les élèves, les élus qui ont organisé à la salle polyvalente l'expo sur la Grande Guerre 14/18.

3° Journée sécurité du 14 octobre 2016

Les formateurs du CIS, présents à la caserne des pompiers, n'ont pas enregistré de participants à cette journée de sécurité.

4° Evènements fin d'année

Les colis de fin d'année seront distribués les 17 et 18 décembre.

5° Acquisition matériel de reprographie

Pour pourvoir au remplacement des équipements, rétrocédés par la CCRCP à la commune, dont les contrats de maintenance sont arrivés à terme, la commune a fait l'acquisition de :

- 1 photocopieur pour la mairie pour 3632 € HT
- 1 photocopieur pour le groupe scolaire pour 1520 € HT

6° Ruisseau Gorge/Nant

M. Bernard VIVIER conseiller municipal référent pour les aspects environnement rend compte à l'assemblée du programme de « renaturation » du ruisseau du Nant mené par le Syndicat du Haut Rhône.

7° Incivilités

Des déchets divers ont été déposés sur un terrain communal. Une plainte sera déposée en gendarmerie.

8° Associations

Les dossiers de demande d'attribution d'une subvention pour l'année 2017 seront adressés aux associations locales, pour un retour impératif au 31 janvier 2017.

9° Cimetière

L'agent en charge de l'entretien du cimetière a mis en application la procédure « zéro phyto » c'est-à-dire que plus aucun herbicide, produit chimique, n'est utilisé.

Le désherbage est exécuté à la pioche.

M. le Maire indique à l'assemblée que des personnes ont fait part du bon entretien du cimetière. Le mérite en revient aux agents affectés à ces tâches.

Séance levée à 23h15

Compte rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

Fermeture de la Mairie du 23 décembre 2016 au 02 janvier 2017

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur la liste électorale de Lhuis sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2016.

Une permanence sera assurée le samedi 31 décembre de 9h30 à 11h30.

Réunion d'information Collège

Réunion d'information MARDI 3 JANVIER 2017 à 18h salle des Fêtes de Briord